

Divorces tardifs : « Il faut reconnaître la peine des enfants adultes »

Pour Isabelle Jues, médiatrice familiale (1), la médiation offre un espace pour dire ce qui doit être dit, entendre ce qui doit être entendu, de façon à éclairer une situation conflictuelle sous un autre angle.

le 06/04/2021 à 15:33

Entretien

Lecture en 2 min.



La médiation dans un couple ou à l'échelle familiale peut être une solution lorsque se pose au sein d'un couple la question d'une séparation ou d'un divorce. fizkes/Getty Images/iStockphoto

La Croix : Quel rôle joue la médiation lorsque se pose au sein d'un couple la question d'une séparation ou d'un divorce après des années de vie commune ?

Isabelle Jues : le premier moment où la médiation peut intervenir est une médiation conjugale dont l'objectif est généralement une aide à la décision pour aujourd'hui et demain. L'un des conjoints a prononcé le mot « séparation » ou « divorce », ce qui a suscité une réaction voire un électrochoc chez l'autre. Une thérapie de couple peut avoir été suivie.

De façon parallèle et complémentaire, la médiation s'efforce de mettre les choses à plat. Comprendre dans leur histoire ce qui a contribué à ce qu'ils vivent

actuellement. Ce peut-être un problème de redistribution des rôles, lors d'un passage à la retraite, lequel en cassant la routine, par exemple sur la façon de gérer le budget, a bouleversé l'équilibre familial.

Autre difficulté : le couple a du mal à trouver des projets communs, les routes des conjoints sont devenues parallèles. Le médiateur va les aider à entrer dans le détail de leur projet de continuer ensemble (avec quels changements ?) ou bien leur décision de divorcer (quelles seront les conséquences ?), en mettant sur pied une organisation concrète, sur le plan juridique, financier, ou celui des loisirs, etc.

→ TÉMOIGNAGES. [Les divorces tardifs, une épreuve qui bouscule les convictions](#)

La médiation peut-elle s'étendre à la famille ?

I.J : Une fois la séparation posée, lorsque la procédure de divorce traîne en longueur, le conflit risque de se répercuter sur les relations familiales. Par exemple, les enfants du couple ne veulent plus laisser leurs parents voir leurs petits-enfants. Un second niveau de médiation dite intergénérationnelle se met alors en place, généralement dans un autre espace que la précédente, entre l'un des parents et ses enfants.

Le plus souvent, derrière le refus des enfants, il y a la demande que le conflit entre leurs parents s'arrête. Cela débouche sur une médiation de divorce entre les

conjointes dont la séparation achoppe souvent sur des questions financières. La médiation fait en sorte de trouver des solutions concrètes afin que chacun retrouve sa place.

Quelles sont les répercussions d'un divorce chez des enfants adultes ?

I.J : Le divorce de leurs parents est parfois vécu comme un cataclysme. Les enfants adultes peuvent être ébranlés dans leur vie personnelle, leur foi dans le couple, surtout lorsqu'ils se sont construits sur le modèle parental. C'est une remise en question de leurs croyances, de leurs idéaux. La déception est immense.

→ DOSSIER. [Les divorcés remariés dans l'Église](#)

Le fait que le divorce se passe bien aide les enfants à faire leur deuil. Ils ont aussi besoin que leur peine soit reconnue par leurs parents. Ce qui doit se traduire par des changements concrets, comme, par exemple, pour le parent, accepter d'attendre avant d'imposer un nouveau compagnon. Dans ces circonstances, les enfants adultes demandent à être considérés à leur place d'enfant, c'est-à-dire qu'il faut s'occuper d'eux, les protéger, au moins de façon symbolique. Ainsi chacun retrouve son parent ou son enfant, quel que soit son âge.

(1) Accalmie, cabinet de médiation familiale,
<http://www.accalmie.fr/>, 13 rue Rieux, 92100 Boulogne-Billancourt. Tel : 01.41.31.19.78. contact@accalmie.fr